



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/12/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 5 décembre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 11	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Deroë, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Gaël Marandin, Samuel Périody, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino, Marlène Benoit, Sandrine Boillot.
Nombre de Conseillers représentés : 15	Excusés : Thierry Rolland, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Hervé LACROIX
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 22h30	Pouvoirs : Hervé LACROIX à Sandrine BOILLOT, Estelle REMACLE à Gaël MARANDIN, Thierry ROLLAND à Florence COLLINO, Bénédicte LAVIER à Lucie ROUSSELET-JURCEVIC
	Secrétaire : Alicia BERTHIER DEROSE

CRÉATION D'UNE CANALISATION D'EAU POTABLE SOUS DOMAINE PUBLIC AVENUE DU BOIS DU ROI

CONVOCAATION
LE 05 12 2023

AFFICHAGE LE

19 JAN. 2024

Comme indiqué lors de la séance de conseil municipal du 13 novembre 2023, Laurent PONCET rappelle que, actuellement, les réseaux de distribution en eau potable qui alimentent les bâtiments situés : Avenue du Bois du Roi (coté commerces) et Allée des Perce-Neige (aux numéros 1, 3 et 8) sont situés en domaine « privé ».

Cela implique donc énormément de contraintes lorsque qu'une intervention sur les réseaux s'avère nécessaire. Une grosse fuite d'eau a notamment été détectée sur ce secteur au printemps dernier.

La commune de Métabief souhaiterait donc pouvoir réaliser en deux phases :

1- La création d'une canalisation principale localisée sous la voie publique : Avenue du Bois du Roi et relier un maximum de bâtiments par cette voie,

2- Le raccordement des quatre habitations « arrières » (situées au 1, 3 et 8 Allée des Perce-Neige + 35 Avenue du Bois du Roi) qui ne pourront pas profiter de ces travaux et devront donc rester raccordées sous domaine privé coté Allée des Pivettes (des servitudes de tréfonds devront être établies).

Le montant des travaux pour la phase 1 est estimée à 40.000 € HT.

La phase 2 pourra quant à elle être réalisée en 2024 (pour un montant beaucoup moins important mais non chiffré à ce jour).

Après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de principe émis le 13 novembre dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable sur le secteur Bois du Roi,
- autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an qu'e dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

